



# APPEL D'OFFRES

## DÉNEIGEMENT AU SOL ET D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DES SIÈGES SOCIAUX DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC À CLERMONT

La MRC de Charlevoix-Est demande des soumissions pour le déneigement au sol et d'une partie de la toiture des sièges sociaux de la MRC de Charlevoix-Est et du poste de la Sûreté du Québec à Clermont. Le contrat est d'une durée d'un an et il débute avec les premières neiges de l'automne 2022 pour se terminer au printemps 2023.

### Date de réception

Les soumissions seront complétées **à même** le document préparé à cet effet disponible au bureau de la MRC de Charlevoix-Est situé au 172, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1 ou par courriel. Les soumissions doivent être remises dans une enveloppe cachetée portant la mention « **Soumission – Déneigement au sol et d'une partie de la toiture des sièges sociaux de la MRC de Charlevoix-Est et du poste de la Sûreté du Québec à Clermont 2022-2023** » et reçues au bureau de la MRC de Charlevoix-Est, 172, boulevard Notre-Dame à Clermont le lundi 26 septembre 2022 avant 14 h. Les soumissions seront ouvertes publiquement, au même endroit, le jour même à 14 h.

La MRC ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse ni aucune des soumissions reçues et se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions si elle le juge à propos, et ce, sans encourir de frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

La MRC exige du soumissionnaire qu'il respecte l'ensemble des dispositions de la *Politique de gestion contractuelle de la MRC de Charlevoix-Est* en vigueur lors de l'appel d'offres. Cette politique est disponible à l'adresse suivante :

[https://mrccharlevoixest.ca/wp-content/uploads/2022/09/Compilation-administrative\\_-\\_Gestion-contractuelle.pdf](https://mrccharlevoixest.ca/wp-content/uploads/2022/09/Compilation-administrative_-_Gestion-contractuelle.pdf)

Donné à Clermont, ce 14 septembre 2022

Michel Boulianne

Directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments